



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi). le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S

(Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mercredi : 10H à 12H

M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux

Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture

Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Mercredi matin 09H à 12H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 111

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juin 2018

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2018

2. Mise en place des tickets restaurants

La commission « personnel » du 19 février 218 a décidé la mise en place de 2 tickets restaurants par semaine pour les agents de la commune à temps complet avec une proratisation pour les agents à temps non complet.

Vote à l'unanimité

3. Participation à la mutuelle prévoyance

La commission « personnel » a émis un avis favorable pour la participation de la Commune à la mutuelle prévoyance des agents à hauteur de 5€/mois et par agent. Cette participation permettra aux agents de bénéficier d'une meilleure couverture.

Vote à l'unanimité

4. Recrutement d'agents contractuels

La Trésorerie demande à ce que les postes sur lesquels des contractuels sont recrutés soient créés, que ces postes soient permanents ou pas. Cela concerne pour la commune :

- Les animateurs du CLSH pour les vacances ;
- Les saisonniers recrutés aux services techniques aux mois de juillet et août ;
- L'animatrice de l'Espace Jeunes et du Conseil Municipal des Enfants ;

La commission « personnel » du 4 juin propose la création des postes suivants :

- Du 9 juillet 2018 au 6 janvier 2019 : 10 emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : 2 saisonniers aux services techniques et 8 animateurs au CLSH.
- Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 : 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : temps non complet : 30.88/35^{ème} -Animatrice de l'Espace Jeunes

Vote à l'unanimité

5. Création de poste

Afin de remplacer un agent des services techniques titulaire du grade d'agent de maîtrise principal qui part à la retraite le 1^{er} juillet, il a été procédé au recrutement d'un adjoint technique à compter du 1^{er} septembre.

Vote à l'unanimité

6. Groupement de commande voirie

Le marché de travaux pour la voirie arrive à terme le 31 décembre 2018. Il convient donc de le relancer. Plusieurs communes étant dans le même cas, il est proposé de constituer un groupement d'achat avec Pluvigner, Landaul, Camors et Plumergat afin d'obtenir des tarifs intéressants.

Les caractéristiques de ce groupement sont les suivantes :

- Durée idem à celle du marché : 4 ans ;
- Coordinateur du marché : commune de Pluvigner ;
- Montant minimum annuel des travaux à réaliser : proposition : 100 000€ H.T. (reconduction du montant actuel)
- Montant maximum annuel des travaux à réaliser : proposition : 300 000€ H.T. (reconduction du montant actuel) ;
- Coût pour la commune : frais de publication du marché, temps passé par le coordinateur sur la base des tarifs d'AQTA

Vote à l'unanimité

Représentant de la commune à la Commission d'appel d'offres les personnes suivantes :

- Titulaire : Nicolas Debéthune ;
- Suppléant : Ronan Le Sénéchal.

7- Convention renfort de gendarmerie

Les renforts de gendarmerie pour la circonscription de Port-Louis pendant la saison estivale 2018 vont être logés dans des résidences mobiles, comme chaque année, car aucune des 12 communes ne possède de locaux adaptés. Les frais engendrés par ces locations sont mutualisés entre les communes. Suite à la décision du conseil municipal de Ploemel de ne pas signer la convention, la participation demandée est de 4280.63€ au lieu des 3 951.19€ initialement prévus. Le Maire indique qu'il faudrait un gel des participations de chaque commune car les montants peuvent très vite augmenter si d'autres communes se retirent. L'ensemble du Conseil Municipal est unanime sur ce point et regrette la position de la commune de Ploemel.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal regrette la position de la commune de Ploemel et demande à ce que le montant des participations des communes soit gelé pour les années à venir.

8- Sentiers de randonnée-Signature convention

L'opposition du propriétaire de l'un des terrains devant être traversé bloque la réalisation du circuit de randonnée Locoal-Mendon/Belz.

M. Michel Belz accepte que le tracé du sentier soit modifié afin qu'il traverse ses parcelles en deux endroits.

Vote à l'unanimité

9- Tarif CLSH à compter du 09 juillet 2018

La Commission jeunesse du 11 juin propose la simplification ci-dessous à compter du 9 juillet 2018. Aucun tarif n'a été modifié.

Mercredi et Vacances de loisirs					
Q F	< 700	700-1000	1001-1200	>1200	Communes extérieures
1/2 journée matin	2,9	3,44	3,96	4,49	7,6
1/2 journée après-midi	2,9	3,44	3,96	4,49	7,6
Repas	2,62	3,16	3,16	3,16	3,61
Garderie	0,36	0,39	0,42	0,44	0,5

Il est également proposé de remettre en place le tarif qui existait auparavant pour les activités onéreuses proposées au CLSH (activités nécessitant un transport en bus et une entrée payante et dont le coût est supérieur à 20€) : deux ½ journées (1 journée) + 10€ La commission jeunesse du 11 juin a émis un avis favorable.

Pour l'Espace jeunes, la commission jeunesse du 11 juin propose, pour les mêmes activités, de fixer un tarif à 20€.

Vote à l'unanimité

10- Tarifs restaurant scolaire

Un tarif social a été fixé pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 700 avec un remboursement de la différence du CCAS vers la Commune. Le CCAS a décidé lors de son dernier Conseil d'Administration qu'il ne prendrait en charge que le remboursement concernant les familles domiciliées à Locoal-Mendon. La question se pose donc de l'application de ce tarif pour les familles (9 au total) ayant un quotient inférieur à 700, scolarisant leurs enfants sur Locoal-Mendon mais n'habitant pas sur la Commune. La commission jeunesse du 11 juin propose d'appliquer le tarif social uniquement aux familles résidant sur Locoal-Mendon.

Un courrier sera fait aux familles concernées leur recommandant de se retourner vers le CCAS de leur commune de résidence.

Un tarif de 5.05€ a été mis en place pour tout repas au-delà de trois manquements à l'obligation de réservation. Afin de faciliter la gestion de ce tarif, la commission jeunesse du 11 juin propose que le calcul de ces 3 manquements se fasse par période de vacances scolaires à vacances scolaires. Les familles vont sur le portail Carte+ pour réserver, beaucoup d'entre elles ne vont pas sur la page de réservation. La procédure a pourtant été indiquée aux familles à plusieurs reprises et cela fausse les estimations pour la fabrication des repas.

Vote à l'unanimité

11- Kerdanve-Délaissé chemin communal-Vente à Vregille Audit et Conseil SAS

La société Vregille Audit et Conseil SAS, propriétaire des parcelles cadastrées ZH 168, 145, 91 et 79 souhaite acquérir la superficie (environ 382m²) du domaine public ne desservant que la propriété de Vregille Audit. Le service des Domaines a estimé cette surface à 190€.

La Société Vregille Audit et Conseil a intenté un recours au Tribunal Administratif de Rennes à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal dénommant la rue partant du Rond-Point de Saint-Eloi au stade de foot Rue de Kerdanve et demande 2000€ au titre des frais irrépétibles. Le demandeur estime que cette dénomination va entraîner une confusion avec le lieu-dit Kerdanve.

Refus de vente à la majorité des présents et représentés (1 voix favorable à la cession, 16 voix défavorables à la cession, 2 absents)

12. Poulvern-Parcelle ZV n°142-Vente à AQTA

Dans le cadre d'un projet économique, la Société GLD Environnement souhaite acquérir la parcelle ZV n°142 appartenant à la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 (Loi NOTRe), l'ensemble des zones d'activités relève exclusivement de la compétence de la communauté de communes. Il convient donc de procéder à la cession de la parcelle ZV n°142 à AQTA qui la revendra à la Société GLD Environnement. Ce transfert se fera dans le cadre de la Loi NOTRe et permettra que les frais notariés ne soient pas payés deux fois.

Le Service des Domaines a estimé à 100 000€ la valeur de la parcelle ZV n°142.

Vote à l'unanimité

13- Ty Er Chir-Parcelle YS n°58-Don à la Commune

La propriétaire de la parcelle YS n°58 (3m²) souhaite la céder gratuitement à la commune. Il convient donc de régulariser cette situation et d'autoriser la Commune à devenir propriétaire de cette parcelle (seuls les frais de notaire seront à la charge de la commune).

Plusieurs conseillers municipaux se posent la question de l'utilité de l'intervention de la commune.

Les élus remarquent que les frais de notaire vont être élevés par rapport à la valeur de la parcelle. Il est donc suggéré de demander au propriétaire de la parcelle YS n°54 de rembourser les frais de notaire via un don au CCAS.

Vote à la majorité des présents et représentés (4 abstentions, 14 voix favorables).

14- Association Diocésaine : Signature convention d'occupation Salle Saint-Pierre

Dans le cadre des travaux de la Salle Emeraude, l'Association Diocésaine a accepté que les associations communales occupent la salle Saint-Pierre lui appartenant. Il convient donc de signer une convention d'occupation dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- les activités qui se dérouleront dans la salle devront respecter sa destination ;
- en contrepartie de l'occupation, la commune participera au coût de fonctionnement au prorata du temps d'utilisation et tondra les espaces le temps de l'occupation.

Vote à l'unanimité

15- Communauté de communes-Recomposition du Conseil Communautaire

Suite à une décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014, les modalités de composition des conseils communautaires ont été modifiées. De nouvelles élections devant avoir lieu à Hoedic, il faut appliquer ces nouvelles règles qui impliquent que certaines communes n'auront plus qu'un seul représentant, d'autres en auront 1 supplémentaire et d'autres resteront avec le même nombre de conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire du 22 juin a décidé de fixer à 57 le nombre de conseillers communautaires avec la répartition suivante : Auray 8, Belz 2, Brec'h 4, Camors 2, Carnac 3, Crac'h 2, Erdeven 2, Etel 2, Hoedic 1, Houat 1, La Trinité sur Mer 1, Landaul 2, Landévant 2, Locmariaquer 1, Locoal-Mendon 2, Ploemel 2, Plouharnel 2, Plumergat 3, Pluneret 3, Pluvigner 4, Quiberon 3, Sainte Anne d'Auray 2, St Philibert 1, Saint-Pierre Quiberon 2.

Le nombre de conseillers communautaires de Locoal-Mendon reste identique.

Vote à l'unanimité

16- Comité de bassin Loire-Bretagne-Motion.

L'Etat demande aux Agences de l'Eau de financer différents services qui jusque-là relevaient de sa compétence. Les finances des Agences de l'Eau sont donc mises à mal ce qui est problématique puisque de nombreuses subventions, notamment relatives à la réhabilitation des assainissements non collectifs, dépendent de ces structures.

Vote à l'unanimité

17- Questions diverses

Le Maire évoque la question de la future station d'épuration. Il rappelle l'historique du dossier. Il informe qu'une réunion s'est déroulée le 18 juin en Sous-Préfecture en présence des services de l'Etat et de ceux d'AQTA. Au cours de cette réunion, les points suivants ont été actés :

- la future station d'épuration se fera sur le terrain prévu au PLU ;
- une demande de dérogation est bien nécessaire. Le dossier sera déposé fin juillet. Cette demande sera fortement appuyée par le Préfet et le Sous-Préfet auprès du ministère.

Suite à la fermeture de classe annoncée par l'Académie, la commune souhaite récupérer pour les activités périscolaires et la pause méridienne le bâtiment construit à part des autres constructions composant l'école Hugues Aufray. Cela permettrait de ne pas pénétrer dans l'école. La commission jeunesse-école du 11 juin s'est prononcée sur l'utilisation de ce bâtiment par la commune. Les élus confirment cette décision.

3 ASEM sont aujourd'hui en poste. Les plannings de la rentrée ont été réalisés sur la base de 2,5 postes d'ASEM. Les élus décident que le point sera fait la semaine de la rentrée en fonction de la répartition approuvée par l'inspection d'académie et les effectifs présents. L'inspecteur d'académie sera à l'école le jour de la rentrée scolaire.

Le Maire aborde la question des gens du voyage ayant occupé le terrain de foot de Locoal et indique qu'il n'y a eu aucun problème particulier. Il revient toutefois sur la polémique présente sur les réseaux sociaux et regrette l'incitation à la haine qu'il y a pu avoir notamment avec certaines images choquantes.

Ouverture le 29 juin du local des producteurs locaux : « Court-circuit-Vos produits d'ici ». Le CCAS met le local gratuitement à disposition des producteurs (pas de loyer ni de frais de fonctionnement).

L'association de gymnastique qui existe depuis 30 ans sur la commune et qui, suite à des problèmes financiers dus à des paiements d'arrêt maladie d'un professeur intervenant, va être liquidée à compter du 30 juin. La Commune a souhaité apporter son aide financière afin d'éviter cette liquidation mais l'association n'a pas souhaité compte tenu des sommes nécessaires. Un groupe de 5 personnes serait intéressé pour reprendre les créneaux gym.

Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Centre de loisirs - Vacances d'Été Inscriptions

Toutes les inscriptions doivent être établies une semaine à l'avance via le portail CARTE +. Passé ce délai, vous serez inscrits en liste d'attente et votre inscription sera validée selon le nombre de places disponibles. En cas d'annulation et pour que l'activité ne soit pas facturée vous devez avertir le centre 48 heures à l'avance ou présenter un certificat médical.

Soirées Cabaret de l'été :

Mardi 17 juillet 20h30:
Groupe : Gadjo and Co
Style : Swing manouche
Lieu : à la ferme de Lesvenant

Mercredi 8 août 20h30 :

Groupe : Duo Cheick Tidiane Dia et Philippe Launay
Style : Musique afro-celte avec kora et flûte
Lieu : à la chocolaterie de Mendon « Espèce de ganache »

Les Olympiades Locales

Samedi 14 Juillet
Inscriptions à partir de 10H30 au terrain de la plage
Tarif 10€ par équipe (5 personnes)
Prévoir repas pour le midi
Soirée Moules Frites Crêpes
Bal populaire avec DAMAD
Feu d'artifice au bord de la Ria

Comice Agricole

Jeudi 9 Août de 11h à 18h30 à Locoal

Entrée gratuite et restauration sur place toute la journée
Concours de bovins, de chevaux de trait breton, exposition-vente de produits maraîchers et de produits transformés à la ferme ;
Présentation de l'ostréiculture et dégustation d'huîtres de la Ria
Présentation de dressage de chiens de troupeau sur bovins et oies ;
Démonstration du fauchage du foin à l'enrubannage ;
Danses bretonnes ;
Nombreux stands pour tout public ...

Enquête publique

En exécution de l'arrêté du Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, une enquête a lieu à la mairie de Locoal-Mendon jusqu'au lundi 30 juillet 2018 à 17h00. Elle concerne la révision du zonage d'assainissement collectif de la commune, volet « eaux usées » en vue de délimiter les zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif.
Toutes les informations et l'ensemble du dossier sont disponibles à la mairie ou sur le site internet d'AQTA

« Je vais marcher »... Une chose qui s'entend ou se déclare fort communément aujourd'hui. Nombreux sont, en effet, celles et ceux qui s'adonnent à la marche, prennent du plaisir à mettre un pied devant l'autre. Quoi de plus normal quand notre territoire offre tant de beaux chemins à emprunter, tant de superbes endroits qu'on ne finit jamais de découvrir, tant de beautés naturelles comme d'œuvres humaines qu'on ne se lasse pas d'admirer. A chaque passage, à chaque halte faite pour mieux les observer, elles proposent quelque chose de nouveau à notre réflexion... C'est en parcourant un pays à pied qu'on le découvre vraiment.

On a toujours marché, me direz-vous. Finalement, il n'y a là rien de bien nouveau sous le soleil. Et pourtant... Si nos ancêtres revenaient sur notre terre, ils seraient bien étonnés de nous l'entendre dire ainsi. « Comment cela, aller marcher ? Et où donc allez-vous ? A quelle distance ? Qu'avez-vous à y faire ? » Récemment encore, si on marchait pour aller, on n'allait pas marcher ! ... Il fallait un but, un besoin à satisfaire : aller au bourg, à l'église, au marché, à la foire, au pardon, à un enterrement, à un mariage, rendre visite à la famille... On ne se mettait en route que poussé par la nécessité, pour ses affaires, pour rencontrer les autres. Ces déplacements se faisaient évidemment à pied, du moins dans le cadre local. Parcourir des kilomètres sans autre but que de mettre un pied devant l'autre, que de se donner de l'exercice, de se fatiguer physiquement était proprement impensable ! ...

Il a fallu moins d'un siècle — à peine trois générations — pour que les conditions changent complètement. Nous allons et venons aujourd'hui, dans le même cadre géographique et pour les mêmes besoins qu'autrefois ou à peu près, sans quasiment devoir faire appel à la marche. Et cela vaut aussi pour notre quotidien à la maison comme au travail : nous sommes nombreux à passer nos journées assis derrière une table, cloîtrés entre quatre murs ou dans un véhicule de transport. S'il fallait autrefois se poser pour se reposer d'avoir marché, nous, nous marchons pour faire prendre de l'exercice à nos jambes et à nos pieds trop longtemps posés. Il arrive que nous nous trouvions devant la nécessité de le faire, de nous fatiguer physiquement.

Cependant, n'en déplaise à celles et ceux qui n'aiment pas cela, marcher est devenu un plaisir ; une nécessité, diront les adeptes les plus fervents. C'est une agréable manière de découvrir un territoire, de se rapprocher de la nature. C'est encore prendre peu à peu conscience qu'on s'inscrit ainsi, jour après jour, en mettant ses pas dans ceux des générations précédentes, dans la grande chaîne de l'humanité au cœur du monde.

«Eh an da gerzhed !»... Setu ur gaoz distaget pe klevet geneomp oc'hpenn lies hiniv an deiz. Ha gwir a-walc'h eo eh eus bremañ ur yoc'h tud hag a vourr bale àr o zreid. Netra drol pa eh eus kement a hentoù brav ha disafar da vonet gete, kement a lec'hioù kaer na dizher ket o gwelet rac'h, kement a draoù bamus ganet ag an natur hec'h-unan pe savet da vabden. Seul gwezh ma tremener diraze, seul gwezh ma chomer d'o c'hompren e kaver enne un dra bennak nevez da vagiñ e soñjoù... En ur gerzhed dre ar vro e taer d'hec'h anavout biskoazh gwell.

A-viskoazh eh eus bet kerzhed,eme-c'hwi. A-dra-sur, met... Ma tistroahe ar re gozh àr hon tamm douar, gwall souezhet e vehent doc'h hor c'hlevet é lâret eh aomp da... gerzhed. «Penaos, da gerzhed ? Da vonet d'e-men ? Abalamour da betra ? Pet lev ac'halemañ ?...» N'eus ket pellzo c'hoazh, ma veze kerzhed e veze aveit monet d'ul lec'h bennak resis, abalamour d'ur rezon vat, dre ma oad rediet en ur mod bennak : monet d'ar vourc'h, d'an iliz, d'ar marc'had, d'ar foar, d'un asamblez, d'un interramant, d'ur fest, da welet kerentaj... Aveit gober àr-dro e aferioù, aveit hentiñ re arall eo e veze kerzhed; ha rekis mat e oa peogwir ne oa ket forzh a voaian nag a aezamant arall d'en em ziblas dre ar vro. Met, gober kilometradoù get ken pal nemet lakaat un troad dirak an all, fichal e zivhar ha skuizhiñ e gorf, biskoazh kement-all !...

E-korf nebeutoc'h e'it kant vlez - amzer tri rummad tud - emañ bet eilpennet an doare d'en em ziblas : kaset ha degaset e vezomp kazi hep fichal troad ebet. Pa soñjer er pemdez, el labour eo ar mem tra : pet ac'hanomp a dremen o devezh azezet doc'h un daol pe kabestret etre peder magoar ur burev pe en ur c'harr ?... A-gent, pa oa dober a chom pozet da ziskuizh e dreid hag e zivesker goude bout kerzhed, e rankomp-ni bremañ monet da gerzhed a-ratozh-kaer aveit o skuizhiñ. Lies-mat, aveit sachiñ àr ur c'horf na vez ket mui goulennet trawalc'h getañ aveit ma chomahe yac'h. Hag aveit ar blijadur ivez, netra suroc'h ! ... Kerzhed a zo moarvat, en despet d'ar pezh a soñj ar re na vourront ket a gement-se, ar gwellañ feson da zizoloñ ar maezioù, da dañvaat gwirionez ar vro. Lakaat e dreid e pasoù ar rummadoù kent, ha gouiet e tay re-all diwezhatoc'h da lakaat o re en e re a zo talvoudus da vabden d'en santiñ lodok ag ar bed é treiñ.

Cette page vous est présentée par **Ti Douar Alre**. La maison de la langue et de la culture bretonne en pays d'Auray.

Ti Douar Alre, 11 rue du tanin, 56330
PLEUWIGNER/PLUVIGNER
Tél. : 02.97 78 41 40 E-mail : degemer@tidouaralre.com